

Québec, le 8 novembre 2012.

Monsieur Pierre Fortin
Vice-président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Vice-président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet d'aménagement du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup par la Corporation du carrefour maritime de Rivière-du-Loup, le 20 novembre 2012, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier aux fins de consultation par le public, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DANIEL BRETON